



Procès-verbal

Conseil d'Administration

du 07 janvier 2009

Approuvé au Conseil d'administration du
17 mars 2009

Le Conseil d'Administration de l'Université a été réuni en séance plénière le mercredi 07 janvier 2009 à 13h30 à l'UFR Droit, Economie, Gestion de l'Université, 13 allée François Mitterrand, sous la présidence de Monsieur MARTINA.

Membres du Conseil d'Administration		
M. MARTINA Daniel	Président de l'Université	Présent
Collège enseignants A		
Mme BAULANT Camille	UFR Droit, Economie et Gestion	Absente
M. DENECHERE Yves	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines	Présent
M. FRERE Pierre	UFR Sciences	Présent
M MOGUEDET Gérard	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines Vice-Président du Conseil d'Administration	Présent
M. NICOLAS Pascal	UFR Sciences	Présent
M. SAINT-ANDRÉ Jean-Paul	UFR Médecine	Présent
M. SAULNIER Patrick	UFR Sciences Pharmaceutiques et Ingénierie de la Santé	Présent
Collège enseignants B		
M. BOUJON Christophe	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines	Présent
M.CLEDY Jean-Luc	IUT	Présent
M. CHRISTOFOL Hervé	ISTIA	Procuration à M. Nicolas
M FRAILE Antoine	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines Vice-Président aux Ressources Humaines	Présent puis Procuration à M. Boujon
Mme LERAY-RICHOMME Anne-Marie	UFR Sciences Pharmaceutiques et Ingénierie de la Santé	Absente
Mme REY Anne	IMIS - ESTHUA	Présent
M. TAILLEFAIT Antony.	UFR Droit, Economie et Gestion	Absent
Collège BIATOSS		
M. LEMAITRE Bertrand	DSI	Présent
M HAMARD Patrick	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines	Présent
Mme BERNARD Emilie	IMIS-ESTHUA	Procuration à M. Lemaître
Collège étudiants		
M. DRONNE William Titulaire	UFR Sciences Médicales Fé2A	Présent
M VINCENT-GUITTON Geoffroy suppléant de Mlle BARRAULT Auriane	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines Fé2A	Absent
M BERLAND Marc suppléant de M.BENOITON François	UFR Sciences UNEF	Absent
M. FUSEAU Quentin Titulaire	UFR Droit, Économie et Gestion UNEF	Absent
M. CRESPIN Benoît Titulaire	UFR Droit, Économie et Gestion UNI	Absent
Collège personnalités extérieures		
Mme POUPLIN Geneviève	Conseil Régional des Pays de la Loire	Présente
M. GAUDIN Christian	Conseil Général de Maine et Loire	Absent
M. RAOUL Daniel	Communauté d'Agglomération Angers Loire Métropole	Absent
Mme VERNEUIL Muriel	MEDEF Anjou	Procuration à M. Clédy
M. FOURCADE Alain	CFC-CGC	Présent
M. HAMON Bernard	Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine et Loire	Procuration à M. Martina
M. DELEDEUILLE Michel	centre APEC d'Angers	Procuration à M. Saint André
Mme THOUIN Danielle	CFDT	Procuration à M. Moguedet
Total membres statutaires : 31	16 membres présents, 5 procurations, 10 membres absents	

◆ **Membres statutaires à titre consultatif**

M. Henri-Marc PAPA VOINE - Secrétaire Général

Mme Faouzia DE RUGERIIS - Directrice des Ressources Humaines

◆ **Membres présents invités par le Président**

M. Daniel SCHAUB – Directeur de l'UFR Sciences

M. Olivier DUVAL – Directeur de l'UFR Sciences Pharmaceutiques et Ingénierie de la Santé

M. Philippe VIOLIER – Directeur de l'IMIS - ESTHUA

M. Christian ROBLED0 – Directeur de l'ISTIA

◆ **Secrétariat de séance**

Mme Magali ANTHOINE - Secrétariat Général

♦ **Ordre du jour**

1. Informations.....	5
1.1. PRES UNAM.....	5
1.2. Contexte de la campagne d'emploi	5
2. Listes des postes vacants.....	7
2.1. Personnels Enseignants	7
2.2. Personnels BIATOSS	8
3. Liste des postes rendus (emplois dit « supprimés »)	10
4. Liste des postes créés.....	11
4.1. Personnels BIATOSS	11
4.2. Personnels enseignants	12
5. Ordre de mission permanent du président	14

M. MARTINA ouvre la séance à 13H30. Il présente ses vœux à l'assemblée et les remercie d'être présents à ce Conseil d'Administration exceptionnel : 21 membres sont présents ou représentés (31 membres en exercice, 16 membres présents, 5 procurations).

1. Informations

1.1. PRES UNAM

M. MARTINA annonce que le décret de PRES est paru le 31 décembre. Il relève donc de l'année budgétaire 2008 même s'il a été publié le 1^{er} janvier 2009. Le PRES Université Nantes Angers Le Mans existe désormais et les projets s'y rapportant pourront enfin démarrer.

1.2. Contexte de la campagne d'emploi

L'UA a fait l'objet d'une allocation de moyens exceptionnelle avec une augmentation de sa DGF de 25%, ce qui représente 4 millions d'euros.

Parallèlement, dans la politique de redistribution des postes, l'UA doit rendre 2 postes et bénéficie, du fait de son sous-encadrement, d'une possibilité de demander sept postes de redéploiement à partir d'autres universités.

M. MARTINA a reçu ce matin la note technique qui détaille les procédures de calculs du nouveau modèle. De plus, ce dossier technique du Ministère fait apparaître que la dotation accordée à l'UA, s'il n'y avait pas eu la phase de négociation avec les autres universités, aurait augmenté de 34.40%. Enfin, elle fait apparaître que dans une situation analogue, l'UA pourrait bénéficier encore d'un transfert de sept postes l'an prochain.

Cette politique d'emplois doit s'inscrire dans une réflexion stratégique et dans une vision à long terme.

Il ne faut donc pas hypothéquer les ressources financières dans une politique contractuelle que l'UA ne pourrait pas tenir.

Ces précautions prises, M. Martina constate qu'un certain nombre de besoins pourraient être satisfaits.

Sous réserve d'une réflexion approfondie, les axes sur lesquels l'Université d'Angers va s'orienter seront :

- Appui à la recherche, en direction de certains laboratoires pour lesquels l'activité s'est accrue. M. MARTINA a demandé au VP CS de faire un état des lieux des besoins des laboratoires.
- Satisfaction des besoins des composantes, services centraux et services communs relevés par les premières études GPEEC : nouvelles missions (accompagnement des étudiants, mise en place de la L1 Santé...).
- Prise en compte des charges pédagogiques des enseignants.
- Passage aux compétences élargies demandées pour le 1^{er} janvier 2010 avec un renforcement des capacités de pilotage des services centraux...

Ces quatre axes font parties des priorités du Président. Il aura l'occasion de les développer devant la commission du budget.

M. MARTINA souhaite apporter quelques remarques :

Les conditions administratives qui régissent les mouvements d'emplois sont parvenues très tardivement.

M. MARTINA regrette ces conditions de travail, surtout que certains éléments ne pouvaient pas être anticipés, notamment la nature des emplois. De plus, ce n'est qu'en recevant la circulaire emplois que l'on a appris que des repyramidages étaient envisageables, que l'on pouvait restituer et demander n'importe quel poste. Ce qui sous entend que la discussion et l'arbitrage sur les différentes possibilités s'est faite dans l'urgence.

Le Ministère a consenti à retarder un peu la fermeture de son serveur mais pas suffisamment pour pouvoir envisager de repousser le vote de du projet d'emplois de l'établissement. M. MARTINA espère que de telles conditions ne se renouvelleront pas.

M. MARTINA insiste sur les écarts entre les établissements. Sans ces solutions de redistribution de postes, étant donnée la situation, aucun poste ne pourrait être créé.

Cette politique conduit forcément à une politique de recrutement des contractuels. En effet, l'université a surtout besoin de ressources humaines alors que la compensation du ministère est financière. M. MARTINA précise qu'un cadre de gestion des contractuels se formalise. L'Université d'Angers mènera cette politique avec toute la prudence nécessaire.

M. NICOLAS regrette le contexte général de suppression d'emplois dans les universités. Il considère que l'on ne peut pas se réjouir qu'Angers soit assez bien traité. La CPU a lancé une lettre ouverte qui dénonce trois projets du moment très problématiques : le nouveau statut des enseignants chercheurs, la masterisation des préparations aux concours des enseignements et les accords de reconnaissance des diplômes catholiques. Il demande quelle est la position de l'UA vis-à-vis de ce contexte national.

M. MARTINA regrette ces suppressions de postes. M. MARTINA maintient que le nouveau système d'allocation des moyens, qui a des aspects très positifs, a enfin permis de reconnaître pour certains établissements le retard de dotation en ressources humaines compte tenu de l'activité et de la performance (même si l'on peut critiquer ces critères). En tant que président de l'Université d'Angers, M. MARTINA ne peut en être que satisfait.

Concernant la lettre ouverte de la CPU, M. MARTINA rappelle les trois aspects soulignés :

- la question de la masterisation : à titre personnel, M. MARTINA considère que le recrutement des enseignants au niveau du master, dans un contexte où l'on supprime l'année de stage après les concours, n'est pas une bonne idée. C'est toute la formation professionnelle des enseignants qui est remise en cause. M. MARTINA aurait préféré que l'on s'intéresse à ceux qui ont le concours et que, par quelques formations ou modules complémentaires, on valide des masters avec une formation professionnelle d'enseignants stagiaires après.
- quant aux accords de reconnaissance des diplômes catholiques. M. MARTINA précise avoir eu connaissance des réactions locales sur ce point qui vont au-delà de l'interprétation que l'on peut avoir de ce traité. Le Ministère affirme qu'il n'est pas question de donner des équivalences de diplômes ni que les diplômes soient donnés en direct. Cela ne concernerait que les formations canoniques et ecclésiastiques.
- S'agissant du statut des enseignants, dès que le décret sera sorti, il sera étudié et un débat pourra avoir lieu.

M. NICOLAS revient sur la « sur dotation » de certaines universités, alors que les charges des enseignants chercheurs augmentent, que des décharges de service sont prévues, la bonne revendication aurait peut être été de mettre pour tout le monde 150 heures de services et du coup toutes les tâches additionnelles qui ont été rajoutées aux enseignants chercheurs seraient prises en charge. M. NICOLAS désapprouve le discours qui consiste à dire que les autres sont bien dotés

M. MARTINA comprend cette position mais ne peut être que satisfait de voir que malgré une sous-dotation manifeste, l'Université d'Angers est bien placée et que ce nouveau système réduit les inégalités.

M. FOURCADE remarque que la variable d'ajustement liée à la démographie étudiante n'a pas été abordée dans cette analyse. A partir de 2017, il est prévu une baisse des effectifs qui se traduira par une diminution de la dotation.

M. SAINT ANDRE précise que notre région est démographiquement dynamique. De plus lorsque l'on regarde les projections, la diminution des effectifs dans l'enseignement supérieur ne se fait pas de façon homogène, il existe des secteurs dans l'enseignement supérieur où l'effectif augmente et va continuer à augmenter, notamment le pôle santé, le droit et les filières professionnalisantes.

2. Listes des postes vacants

Après des discussions en bureau sur un certain nombre de proposition, M. MARTINA présente aux administrateurs les tableaux relatifs à la campagne d'emplois 2009. M. MARTINA reprend le tableau des postes vacants : il explique que dans cet ensemble de postes, la plupart sont redemandés dans les mêmes sections. Il ne s'agit pas d'une caractéristique d'une absence de politique d'emplois ou de politique d'établissement sur les formations, ce n'est que la conséquence du sous-encadrement déjà constaté.

2.1. Personnels Enseignants

M. MARTINA reprend le tableau présenté aux administrateurs et apporte quelques précisions en séance.

CAMPAGNE 2009 : LISTE DES POSTES VACANTS PERSONNELS ENSEIGNANTS CA DU 07 JANVIER 2009

N°	CORPS	CNU ou Discipline	Insertion recherche	Objet de la vacance	Date de vacance	COMPOS.	Objectifs rentrée 2009	
1	MCF	1	Centre Jean BODIN	Retraite	23/02/2009	UFR DROIT	Publication 1ère	
2	347	MCF	5	GRANEM	Retraite	02/10/2008	UFR DROIT	Publication 5ème
3	1245	MCF	5	GRANEM	Mutation	01/09/2008	UFR DROIT	Publication 5ème
4	75	PR	5	GRANEM	Retraite	05/10/2008	UFR DROIT	Publication 5ème 46-3
5	395	PR	6	GRANEM	Retraite	02/10/2008	UFR DROIT	Publication 6ème 49-2 1°
6	416	PR	6	GRANEM	Mutation	01/09/2008	UFR DROIT	Publication en 6ème
7	624	PR	2	Centre Jean BODIN	Mutation	01/09/2008	UFR DROIT	Publication en 2ème 46-3
8	517	PRCE	Sciences de gestion	GRANEM	Décès	23/09/2007	UFR DROIT	Repyramidage MCF en 6ème section
9	312	MCF	21	cerhio	Mutation	01/09/2008	UFR LETTRES	Publication en 21ème
10	361	MCF	11	CRILA	Promotion	01/09/2007	UFR LETTRES	Publication en 11ème
11	363	MCF	9	CERIEC	Retraite	01/01/2009	UFR LETTRES	Publication en 9ème
12	595	MCF	22	CERHIO	Fin de détachement	31/08/2009	UFR LETTRES	Publication en 22ème
13	641	MCF	23	CARTA-ESO	Promotion	01/09/2008	UFR LETTRES	Publication en 23ème
14	1212	MCF	16	Processus de Pensée et Interventions	Promotion	01/09/2008	UFR LETTRES	Publication en 16ème
15	544	PR	11	CRILA	Retraite	31/08/2009	UFR LETTRES	Publication en 11ème
16	678	PR	23	CARTA-ESO	Recrutement 2008 infructueux	01/09/2008	UFR LETTRES	Publication en 23ème
17	749	PR	21	CERHIO	Mutation	31/10/2008	UFR LETTRES	Publication en 21ème
18	391	MCF	14	UPRES EA 4335	Retraite	31/08/2008	UFR LETTRES	Publication en 16ème
19	SURN	PR	16	3 LAM	Restitution surnombre	31/08/2008	UFR LETTRES	Publication en 14ème
20	459	PR	85	INSERM U646	Retraite	31/08/2009	PHARMACIE	Publication en 85ème
21	492	PR	23	GRANEM	Mutation	01/09/2008	IMIS ESTHUA	Publication en 6ème 46-3

22	519	PRCE	Géographie	ESO UMR 6590	Retraite	31/08/2008	IMIS ESTHUA	Repyramidage MCF en 23ème section
23	119	MCF	25	LAREMA	Retraite	31/08/2009	UFR SCIENCES	Publication en 25/26èmes sections
	N°	CORPS	CNU ou Discipline	Insertion recherche	Objet de la vacance	Date de vacance	COMPOS.	Objectifs rentrée 2009
24	126	MCF	26	LAREMA	Retraite	01/02/2009	UFR SCIENCES	Publication en 26ème
25	1	PR	32	CIMA	Retraite	31/08/2008	UFR SCIENCES	Publication en 32ème
26	21	PR	68	UMR SAGAH	Retraite	31/08/2008	UFR SCIENCES	Publication en 68ème
27	596	PR	25	LAREMA	Retraite	31/08/2009	UFR SCIENCES	Publication en 25/26èmes
28	578	PRAG	Informatique	LERIA	Retraite	31/08/2007	UFR SCIENCES	Repyramidage en MCF 27ème
29	154	MCF	65	INSERM U922	Retraite	31/08/2008	UFR MEDECINE	Publication 65 ème
30	202	MCF	5	GRANEM	Mutation	01/09/2008	IUT	Publication 5ème
31	209	MCF	19	CARTA-ESO	Promotion	01/09/2008	IUT	Publication en 23ème
32	69	PR	61	LISA	Mutation	01/02/2008	IUT	Publication en 61ème

Plusieurs postes étant publiés en 46-3, M. MARTINA prévient que cette procédure de recrutement est quantitativement limitée dans le sens où la voie longue concerne 1/9, une fois sur deux, des postes mis au concours externe et 2/9 une fois sur deux. Etant donné qu'un concours concerne une vingtaine de postes tous les deux ans, 1/9 en concerne très peu dans ces conditions. D'autre part, il y a de plus en plus de candidats au 46-3 et les universités préfèrent cette procédure puisqu'elles peuvent choisir leurs candidats plutôt que de subir un classement. Demander un poste pour une année au 46-3, ce n'est pas dangereux puisque cette année il n'y a pas de concours d'agrégation. Si l'Université ne les obtient pas cette année ou ne parvient pas à recruter, l'UA pourra toujours réfléchir à une autre stratégie l'année prochaine. M. MARTINA précise que l'Université n'aura pas trois possibilités en 46-3. La probabilité est quasiment nulle. M. MARTINA ajoute par anticipation aux discussions qui suivraient que le Ministère ne souhaite pas de classement dans les demandes.

2.2. Personnels BIATOSS

Pour les personnels BIATOSS, certains postes vacants sont redemandés par les directeurs de composantes et de services communs au même niveau pour des besoins d'emplois similaires.

CAMPAGNE EMPLOIS 2009 BIATOSS CA DU 07 JANVIER 2009

Emplois demandés au même niveau :

	N° de poste	Corps	Filières	BAP	AFFECTATION	Date vacance	Motif de la vacance
1	N° 07488P - 819	TCH	ITRF	C	IUT-Cholet	02/04/2009	Retraite
2	N° 35062L - 1089	ADT	ITRF	C	IUT	01/09/2008	C.Infruc.
3	N° 07393L - 776	ATRF	ITRF	J	UFR DROIT	07/09/2009	Retraite
4	N° 50075E - 731	ADJA	ASU		UFR LETTRES	05/12/2008	Retraite
5	N° 21395F - 6	IGR	ITRF	J	UFR LETTRES	01/12/2008	Vacant
6	N°07380X - 749	ADT	ITRF	J	UFR MEDECINE	01/12/2008	Concours

7	N° 02629H - 67	SASU	ASU		UFR MEDECINE	01/12/2008	Concours
8	N°61899G-1916	ATRF E3	ITRF	G	UFR PHARMACIE	01/09/2008	Concours
9	N° 73960X - 2695	IGR	ITRF	J	SUIO	01/12/2008	C.Infruc.

Les grisés ne sont plus d'actualité puisqu'ils correspondaient à des fiches profils qui sont arrivées tardivement.

M. LEMAITRE demande si les postes demandés à l'identique le sont aussi pour les branches d'activité professionnelle. M. MARTINA répond affirmativement.

Des emplois ont été demandés en repyramidage.

Emplois demandés en repyramidage :

	N° de poste	Corps	Filières	BAP	AFFECTATION	Date vacance	Motif de la vacance	Repy. demandé
1	N° 02624C - 64	SASU	ASU	J	CUFCO	01/12/2008	Concours	ASI
2	N° 58727J - 1697	TCH	ITRF	J	ISTIA	01/12/2008	Concours	ASI
3	N° 17546X - 755	ADT	ITRF	F	Services Centraux	01/12/2008	Concours	IGE
4	N° 02523T - 81	SASU	ASU	J	Services Centraux	02/12/2008	Retraite	IGR
5	N° 06828X - 718	ADJA	ASU	G	UFR LETTRES	02/03/2009	Retraite	ADT
6	N° 28093L - 228	TCH	ITRF	A	UFR MEDECINE	07/09/2009	Retraite	ASI
7	N° 14898U - 753	ATRF E5	ITRF	B	UFR PHARMACIE	03/12/2008	Retraite	TECH
8	N° 50124H - 1103	ADT	ITRF	A	UFR SCIENCES	17/01/2009	Retraite	IGE
9	N° 07364E - 747	ATRF	ITARF	A	UFR SCIENCES	23/03/2009	Retraite	TECH

M. SCHAUB précise le repyramidage de l'ADT. Pour permettre la promotion de collègues sur liste d'aptitude, l'UFR Sciences a accepté de donner un IGE contre un adjoint alors que le besoin est bien un IGE. Il s'agit donc d'une compensation.

M. SAINT ANDRE demande si on ne peut demander le repyramidage d'un poste qu'à l'occasion de sa vacance. Mme de RUGERIIS confirme.

M. LEMAITRE constate que les demandes de repyramidage ne concernent qu'un seul statut : les ITRF et qu'aucune demande de poste ne concerne la filière ASU.

M. MARTINA précise que la question a déjà été posée en CTP. M. MARTINA annonce qu'une étude sera établie sur l'évolution relative des deux corps. Les conclusions de cette étude seront discutées en CTP. M. MARTINA répète que cet état de fait n'était pas volontaire mais il sera intéressant de comprendre les raisons de cette évolution.

M. PAPA VOINE précise qu'il s'agit d'un problème statutaire. La promotion dans la filière ASU est automatiquement associée à la mobilité. Pour pouvoir être promu, les personnels passent par la filière ITRF qui peut leur permettre de rester dans la même université. M. PAPA VOINE estime que cette situation peut être problématique pour l'avenir de l'ASU dans les universités. Il faudrait que le statut puisse évoluer pour que les collègues aient des possibilités de promotion.

Mme de RUGERIIS rappelle le caractère attractif de la rémunération de l'ITRF par rapport à la filière ASU et des possibilités de concours moins importantes pour les postes de catégorie A en ASU (plus de concours de CASU) par rapport à l'ITRF (3 possibilités de promotion dans la catégorie A).

3. Liste des postes rendus (emplois dit « supprimés »)

Emplois supprimés :

	N° de poste	Corps	Filières	BAP	AFFECTATION	Date vacance
1	N° 04899A - 711	ADJA	ASU		Services Centraux - (DRH)	01/12/2008
2	N° 06827W - 717	ADJA	ASU		UFR Droit, Economie et Gestion	02/02/2009

M. MARTINA informe les administrateurs qu'il est proposé de supprimer deux emplois de catégorie C : un poste venant des services centraux (DRH) et un poste venant de l'UFR Droit, Economie, Gestion.

M. MARTINA souhaite préciser que cette UFR a été choisie parce que l'année dernière, l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines, l'UFR Médecine, l'UFR Sciences Pharmaceutiques et Ingénierie de la Santé, l'UFR Sciences et les Services Centraux ont déjà contribué à cet effort. Cette année, il est apparu logique qu'une autre composante soit sollicitée. Ce poste sera compensé : l'UFR Droit, Economie et Gestion pourra embaucher un contractuel rémunéré sur le budget de l'université.

M. SAINT ANDRE aimerait connaître le cadrage général de cette politique de contractuels.

M. MARTINA indique qu'un cadrage général de la gestion des contractuels de l'université se met en place et a été présenté en CTP le 19 décembre 2008. Il s'agit d'une première étape de cadrage général de la politique de contractualisation prévue par l'Université. L'étape suivante sera de déterminer les cadres dérogatoires.

Le point d'entrée institutionnel de ce processus est le CTP. Ce cadre général sera à l'ordre du jour du CA 29 janvier 2009. Les étapes suivantes seront également présentées au vote du Conseil d'Administration après avis du CTP.

M. SAINT ANDRE demande si la répartition de l'augmentation de l'allocation des moyens en termes de postes s'intègre dans ce processus. M. MARTINA confirme et explique que le cadre général sera opérationnel, pour cette première étape, dès que le vote du CA le permettra. M. MARTINA précise que, d'ici avril, la seconde étape le sera également si elle a approbation du CA.

M. HAMARD rappelle que lors du dernier CTP, les organisations syndicales FSU, CGT-FO et UNSA n'ont pas souhaité prendre part au vote sur le cadrage des contractuels. Elles étaient favorables à la lettre de cadrage mais elles auraient souhaité que les politiques contractuelles des CDI et des CDD ne soient pas dissociées lors du dialogue précédent le vote.

M. MARTINA précise que l'avis du CTP a été positif avec 12 voix pour. Il confirme que la divergence portait sur la façon de gérer le dossier. M. MARTINA considère ce cadre général comme indispensable. Il permettra de gérer des situations d'urgence. M. MARTINA note qu'il ne s'agissait pas d'une opposition.

M. NICOLAS a conscience que le rôle du CTP est d'étudier ce type de dossier. Il espère néanmoins que les administrateurs n'auront pas un simple rôle d'arbitre et qu'ils auront l'opportunité de participer à la réflexion. Il s'agit d'un sujet sensible pour lequel, selon lui, toutes les conséquences ne sont pas encore identifiées. L'évolution de carrière des personnes recrutées en CDD et surtout en CDI est un élément important.

M. PAPA VOINE reconnaît l'importance du sujet. Il précise que de longues discussions dans un groupe de travail ont eu lieu pour cette raison. Le principe général pour l'Université reste celui de la fonction publique même si la loi LRU a ouvert la possibilité des CDI pour les cadres A (enseignants ou Biatoss). Il a donc fallu essayer de définir un point d'équilibre et de prendre en compte l'ensemble des situations très disparates présentes dans l'établissement. Il était nécessaire de trouver à la fois une solution qui puisse régler certaines situations sociales actuelles et donner un cadre général. Mais celui-ci ne doit pas être plus favorable que la situation des statutaires.

M. MARTINA rappelle que sa mise en œuvre dès ce premier semestre est indispensable étant donnée l'augmentation du nombre de contractuels à l'Université ces dernières années. Il faut pouvoir proposer des carrières aux contractuels qualifiés et leur proposer une politique de formation qui leur permettra de passer des concours s'ils en ont l'opportunité. L'exercice d'évaluation des charges de travail qui a vu le

jour grâce à la GPEEC est un bon indicateur pour cadrer cette politique contractuelle. A partir de cela la politique de formation pourra se mettre en place.

4. Liste des postes créés

Pour les sept postes créés, M. MARTINA explique le mécanisme général, inspiré des recommandations de la circulaire « emplois ». Les demandes de création doivent répondre dans une double logique :

- 1- respect et appui de notre politique d'établissement telle qu'elle s'exprime dans le contrat quadriennal
- 2- passage aux compétences élargies.

4.1. Personnels BIATOSS

Les demandes de création de postes pour les personnels BIATOSS sont liées au passage aux compétences élargies et prennent en compte les remarques du rapport d'audit. Il s'agit de renforcer la fonction budgétaire, de créer un pôle paie et de renforcer notre secteur immobilier.

Emplois demandés en création :

	N° de poste	Corps	Filières	BAP	AFFECTATION
1	Renforcement fonction budgétaire	IGR	ITRF	J	Services Centraux
2	Création pôle paie	IGE	ITRF	J	Services Centraux
3	Structuration et renforcement pôle maintenance immobilière	IGE	ITRF	G	Service Centraux

- Renforcement budgétaire : mise en place de sifac, nouvelles contraintes légales en matière de certification des comptes (sécurité comptable de la chaîne des dépenses et de la chaîne des recettes) dues au passage aux compétences élargies.
- Création d'un pôle paie : toutes les informations concernant la masse salariale seront maintenant gérées au niveau de la DRH : gestion paie titulaires, contractuels, vacataires, des heures complémentaires (gestion des flux financiers en faveur des personnels) : cela représentera entre 81 et 82 millions d'euros. Cette fonction exige un renforcement de la DRH sur cette cible propre.
- Structuration du pôle immobilier : même si M. MARTINA ne souhaite pas que l'Université demande la dévolution du patrimoine immobilier dans les conditions actuelles, il n'en demeure pas moins que la DPI doit être renforcée. C'est une direction très dynamique mais elle est actuellement accaparée par des chantiers lourds. Cet appui lui permettra de se consacrer à d'autres dossiers et de mettre sur pied un plan pluriannuel de maintenance.

M. HAMARD est satisfait de ce renforcement mais rappelle que d'autres services auraient besoin d'un soutien, notamment le service hygiène et sécurité qui a une charge de travail importante et qui ne peut pas répondre à toutes les demandes. De plus, M. HAMARD considère que, dans les composantes, la maintenance immobilière a été un peu laissée de côté et que de nouvelles fonctions sont apparues, notamment en gestion patrimoniale. Ces nouvelles fonctions ont pour conséquences de nouvelles charges de travail plus professionnalisantes pour des personnels qui sont pour la plupart encore de catégorie C alors qu'ils devraient être de catégorie B.

M. MARTINA précise que cela fait partie de la sous dotation que connaît l'Université. Il ajoute que l'université bénéficie de 500 000 euros en plus affectés sur l'immobilier et d'une enveloppe supplémentaire déjà versée pour la mise aux normes des accès aux handicapés. Cela étant dit, M. MARTINA a conscience des besoins des composantes en la matière.

M. SAINT ANDRE fait remarquer que le renforcement des services centraux a des impacts sur les composantes. M. MARTINA rappelle qu'en matière de gestion immobilière, l'université a travaillé sur un document pour clarifier le rôle de chacun et les procédures. Ce document a été approuvé par le Conseil d'Administration.

M. HAMARD évoque le problème de la reconnaissance du travail. On ne peut pas demander à un personnel de catégorie C d'avoir les responsabilités d'un personnel catégorie B, même si cela est le cas des raisons de bon fonctionnement du service mais cela doit rester temporaire. Pour M. HAMARD il y a encore un effort à faire en faveur de ces personnels.

4.2. Personnels enseignants

Les quatre postes axés formation-recherche s'appuient sur les axes majeurs de notre contrat d'établissement : les pôles d'excellence, un pôle en restructuration, un pôle en émergence.

	CORPS	CNU ou Discipline	Insertion recherche	Section	COMPOSANTES.
1	MCF	Sciences du médicament	SONAS/BNVI	86ème	UFR SCIENCES PHARMACEUTIQUES
2	MCF	Génie Informatique	LISA	61ème	ISTIA
3	MCF	Sciences de gestion	GRANEM	6ème	ESTHUA
4	IGR	Sciences du vivant	QUASAV	BAP A	UFR SCIENCES

Il existe trois pôles d'excellence à l'Université d'Angers : le végétal, la santé, les matériaux. Dans la mesure où le souhait était aussi de proposer un poste pour le pôle en restructuration et un pour le pôle en émergence, il a fallu choisir. M. MARTINA explique qu'un poste pour le végétal, l'IGR Sciences du vivant et qu'un poste à l'interface santé, végétal, le MCF Sciences du médicament sont proposés.

Le secteur végétal est un axe majeur de notre établissement. Il correspond à un de nos secteurs forts de recherche et il est très lié au développement du pôle compétitivité. Les enjeux du secteur du végétal pour l'Université d'Angers sont essentiels. Nous portons d'ailleurs dans le cadre régional l'école doctorale dans ce domaine. De plus, le secteur du végétal au niveau régional et interrégional est en pleine restructuration. M. MARTINA ajoute que c'est le secteur où le déséquilibre entre les effectifs de l'établissement de recherche (INRA) et les effectifs universitaires est le plus grand.

Après discussions, il est apparu opportun de demander un poste d'IGR. M. MARTINA explique que lorsqu'on recrute un enseignant chercheur, une valence enseignement est présente alors que ce secteur n'a pas besoin des moyens supplémentaires dans ce domaine. En revanche du côté technique, en tant qu'appui à la recherche, une difficulté perdurait. De plus la personne qui s'occupait de la plateforme en question était un Maître de conférences de l'IUT qui partira en retraite l'année prochaine et dont le positionnement avait été réorienté compte tenu des évolutions et des besoins spécifiques en l'occurrence. Cette demande de création permettra d'assainir une situation ; l'IUT pourra alors positionner le poste comme il le souhaitera dans le cadre de la politique d'établissement.

L'autre poste demandé au titre des pôles d'excellence est un Maître de conférences en 86^{ème} section, Sciences du médicament avec une valence recherche SONAS et BNVI autour d'une articulation santé-végétal. Il est apparu après consultation que cette interface santé végétal semblait intéressante et prometteuse pour l'Université. Du côté de la recherche aucune difficulté ne se présente. Du côté enseignement, ce poste permettra de combler un déficit d'enseignements dans le domaine des sciences du médicament.

M. SAINT ANDRE trouve regrettable que la mise en place de la réforme du premier cycle de santé et de tous les efforts que cela représente ne fasse l'objet d'aucun accompagnement de la part de l'Université. M. MARTINA souhaite différer sa réponse au moment où la question du pôle émergence sera abordée. M. FRERE demande quel sera l'impact de la réforme de la L1 santé au niveau des enseignements. Il

s'interroge sur l'opportunité de ce poste dans ces circonstances et s'il n'aurait pas été plus judicieux d'axer ce poste pour qui soit plus ciblé santé du côté de la médecine.

M. MARTINA précise que la demande de poste était celle d'un Maître de conférences avec un ancrage sciences humaines orienté vers la santé.

M. MARTINA comprend ces inquiétudes mais il réexplique que l'Université a dû faire des choix et que l'arbitrage correspond à l'argumentation de la circulaire « emplois ».

Même si M. MARTINA entend la légitimité de la demande de poste de Maître de conférences de 19^{ème} section, cette demande se situe plutôt dans le cadre de l'émergence des SHS que dans le cadre d'un argumentaire sur les pôles d'excellence de l'université. M. SAINT ANDRE n'est pas d'accord mais il comprend cette position.

M. FRERE regrette que le pôle matériaux n'ait pas été impliqué dans la discussion. M. MARTINA réfute cet argument et affirme qu'une demande a été faite via le laboratoire CIMMA mais pas pour une création. M. FRERE considère que cette proposition a été faite avant que la possibilité de créations de postes soit connue.

M. MARTINA estime qu'une telle demande de la part du pôle matériaux est légitime mais l'université n'a la possibilité de demander que sept postes. M. MARTINA souhaiterait que la politique d'emplois ne soit pas jugée sur l'unique plan annuel mais bien sur un plan pluriannuel. De plus, M. MARTINA explique qu'un état des lieux est fait pour renforcer les postes appui recherche.

Compte tenu des anticipations sur le nombre de postes que l'on pourrait avoir l'an prochain, M. MARTINA explique que la politique d'emploi pour 2010 démarrera au printemps (les rencontres avec les directeurs de composantes sont prévues pour le mois de mai).

M. FRERE remarque que sur les trois postes, aucun poste de Professeur n'a été demandé.

M. DUVAL considère que le niveau Maître de conférences est en adéquation avec ce que l'UFR Sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé veut faire.

M. MARTINA explique que le poste publié en 61^{ème} avec un ancrage recherche pour le Pôle Maths STIC et le laboratoire LISA (ISTIA) ne souffre d'aucune difficulté tant du point de vue de l'insertion recherche que de la valence enseignement.

M. ROBLED0 précise que le poste est libellé génie informatique parce qu'il sera plutôt du ressort du traitement du signal. Il rappelle que le laboratoire LISA est structuré en 2 grands pôles dont un autour du traitement du signal et l'analyse des images bio médicales. Il précise que pour la valence enseignement, ce poste permettra de pallier un sous-encadrement dans cette section. Quant au niveau de recrutement demandé, M. ROBLED0 estime qu'un poste de Professeur aurait été tout aussi pertinent mais n'était pas totalement judicieux pour le développement la thématique recherche. Il semblait donc préférable de demander un poste de Maître de conférences.

M. NICOLAS considère que les demandes au Ministère de créations sont acquises mais que les demandes de repyramidages restent hypothétiques.

M. MARTINA précise que le nombre de créations est acquis mais pas la nature des demandes, ni la réponse du Ministère aux demandes.

M. MARTINA explique qu'on lui a fait plusieurs demandes très intéressantes pour le pôle Emergence, dont celle évoquée par M. SAINT ANDRE. M. MARTINA rappelle que l'UFR Médecine a demandé de conforter tout l'aspect sciences humaines en demandant un poste qui aurait pu être fléché 19^{ème} ou 17^{ème} pour conforter la section philosophie. M. MARTINA estime qu'il a montré son intérêt pour le développement de ce pôle en défendant un poste de l'an dernier. M. MARTINA comprend M. SAINT ANDRE et demande que cette politique emploi soit jugée dans la continuité. M. MARTINA est convaincu que cet éclairage est nécessaire à la formation médecine mais pour lui cette demande ne peut pas s'intégrer dans un pôle d'excellence santé.

M. MARTINA explique que la demande de l'ESTHUA a été retenue. M. MARTINA considère qu'il est urgent de renforcer la 6^{ème} section dans ce pôle, surtout si le poste est orienté vers le management

Par ailleurs, il faut bien comprendre que la politique d'emplois de l'Université d'Angers s'appuie sur les argumentaires très incitatifs du Ministère.

M. MARTINA propose de soumettre l'ensemble des demandes au vote des administrateurs.

La liste des postes vacants soumis à publication, la liste des postes rendus, les demandes de créations et de repyramidages de postes des personnels enseignants et des personnels BIATOSS pour la campagne d'emplois 2009 sont approuvées à la majorité avec 16 voix pour et 3 abstentions.

5. Ordre de mission permanent du président

La demande d'ordre de mission permanent avec frais de déplacement pour l'année civile 2009 du Président est approuvée à l'unanimité avec 19 voix.

L'ordre du jour étant épuisé, M. MARTINA lève la séance à 16h45.

**Le Président
de l'Université d'ANGERS,**
Daniel MARTINA



UNIVERSITE D'ANGERS
SICILLUM RECTORIS
UNIVERSITATIS ANGENSIS
Le Président

**Le Secrétaire Général
de l'Université d'ANGERS,**
Henri-Marc PAPA VOINE



